



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 9 mars 2021, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h – Diffusé en direct sur FACEBOOK LIVE

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4

Sont également présents :

M^c Gérald Laprise, directeur général
M^c Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2021;

1.3.- Contribution de la Ville de Malartic au Programme de supplément au loyer – Projet Les Habitations Tournesols au Soleil du Groupe Soleil de Malartic inc.;

2.0.- MAIRIE

2.1.- Octo Communication – Projet du répertoire des entreprises de Malartic;

**RÉSOLUTION
2021-03-072**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.2.- Appui au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue pour son projet de se doter d'un nouveau plan d'aménagement extérieur dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO);
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Signature de la convention collective 2020-2024 – SCFP – local 335 (cols bleus);
- 3.2.- Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 – Mise en berne du drapeau du Québec;
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 5.0.- **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 5.1.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Dépôt pour information de la demande d'autorisation pour des travaux en milieux humides – Sécurisation des ouvertures minières à la propriété RAND;
- 5.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Luc Maltais au 511, rue Royale;
- 5.3.- Demande de permis - Réaménagement intérieur et réfection de la façade du 831, rue Royale;
- 5.4.- Acquisition d'un véhicule 100 % électrique;
- 5.5. Demande d'avis de conformité pour achat d'un terrain par monsieur Jonathan Gosselin au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Délégation d'un signataire – Demande au Programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé – Projet d'abris solaires;
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Autorisation de paiement no. 3 à la société 9192-3615 Québec inc./Transport Roger Boisvert – Déneigement des rues et ruelles désignées (Appel d'offres public 2020-02) – 85 183,83 \$;
- 8.2.- Autorisation de paiement no. 3 à la société Les Entreprises Géniam - Appel d'offres public 2020-11 - Démolition de l'immeuble situé au 926, rue Royale (lot 2 998 043 du cadastre du Québec) et la disposition des rebuts de démolition – 254 285,30 \$, plus les taxes applicables;
- 8.3.- Autorisation de paiement à la société Les Entreprises Géniam – Démolition des fondations de l'immeuble situé au 880, rue Royale (lot 2 998 044 du cadastre du Québec) – 49 842,10 \$, plus les taxes applicables;
- 8.4.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Construction de l'accès et de la voie de virage à gauche pour le projet Odyssey – Récupération d'environ 3 200 m³ de rebut d'enrobés bitumineux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

8.5.- Agrandissement de la station de distribution d'eau potable – Lancement de l'appel d'offres public;

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9.1.- Rapport annuel d'activités 2020 – Service de la sécurité incendie;

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

12.1.- Site de vaccination contre la COVID-19 à Malartic;

13.0.- **CORRESPONDANCE**

13.1.- Sûreté du Québec (SQ) - Mois de la prévention de la fraude;

13.2.- Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Réfection de la rue Royale et ajout de clause dans l'appel d'offres public;

13.3.- Invitation au lancement virtuel de la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*, le jeudi 25 mars 2021 de 11 h à 12 h;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION
2021-03-073

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2021**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2021, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2021-03-074

1.3.- **Contribution de la Ville de Malartic au Programme de supplément au loyer – Projet Les Habitations Tournesols au Soleil du Groupe Soleil de Malartic inc.;**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2015-12-394, adoptée le 8 décembre 2015, la Ville de Malartic s'est engagée à participer au Programme de Supplément au loyer pour le projet de construction « *Les Habitations Tournesols au Soleil* » dans une proportion de 10 % pendant une période minimale des cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre maximal d'unités prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la participation de la Ville au Programme de Supplément au loyer afin de se conformer aux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

nouvelles exigences en vertu des lois et règlements applicables de la Société d'habitation du Québec exigeant qu'un minimum de 50 % des unités résidentielles soient admissibles au Programme de Supplément au loyer;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic participera au Programme de Supplément au loyer pour le projet de construction (ACL-00701) *Les Habitations Tournesols au Soleil* du Groupe Soleil de Malartic inc. en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant une période minimale des cinq (5) premières années, pour au moins 50 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre maximal d'unités prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation;

QUE la Ville de Malartic autorise l'Office municipal d'habitation de Malartic à gérer le Programme de Supplément au loyer dans le cadre du Programme *AccèsLogis*;

QUE monsieur le maire, Martin Ferron et la directrice générale adjointe et greffière, M^e Kathy Gauthier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'entente du Programme de Supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

2.1.- Octo Communication – Projet du répertoire des entreprises de Malartic

CONSIDÉRANT la demande de participation au projet de répertoire des entreprises de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE cette approche vise à inspirer la relève à l'entrepreneuriat, à augmenter la visibilité de nos entreprises et à favoriser le développement économique sur notre territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'achat d'une page publicitaire dans le répertoire des entreprises de Malartic 2021 d'une valeur de 575 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

2.2.- Appui au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue pour son projet de se doter d'un nouveau plan d'aménagement extérieur dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) auprès de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO)

CONSIDÉRANT QUE le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) au

RÉSOLUTION
2021-03-075

RÉSOLUTION
2021-03-076



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

regard de leur projet consistant à réaliser une étude de faisabilité technique et financière pour se doter d'un nouveau plan d'aménagement extérieur et leur permettre dans quelques années de localiser un nouvel équipement minier sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Musée minéralogique de l'Abiti-Témiscamingue dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants (PSPS) au regard de leur projet consistant à réaliser une étude de faisabilité technique et financière pour se doter d'un nouveau plan d'aménagement extérieur et leur permettre dans quelques années de localiser un nouvel équipement minier sur le terrain;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Signature de la convention collective 2020-2024 – SCFP – local 335 (cols bleus)

Dépôt du document à titre d'information.

3.2.- Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19 – Mise en berne du drapeau du Québec

Dépôt du document à titre d'information.

4.0.- TRÉSORERIE

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Dépôt pour information de la demande d'autorisation pour des travaux en milieux humides – Sécurisation des ouvertures minières à la propriété RAND

Dépôt du document à titre d'information.

5.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Luc Maltais au 511, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 511, rue Royale, à Malartic (lot numéro 2 998 289, cadastre du Québec) pour la modification des enseignes existantes;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de ville d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

RÉSOLUTION
2021-03-077



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-03-078**

5.3.- Demande de permis - Réaménagement intérieur et réfection de la façade du 831, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée pour la propriété du 831, rue Royale, à Malartic (lots numéros 2 998 033 et 2 998 036, cadastre du Québec) pour des rénovations intérieures et extérieures majeures;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation tenant compte des délais de livraison des matériaux en lien avec la situation pandémique actuelle;

CONSIDÉRANT QU'une demande officielle d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) devra être déposée pour les enseignes extérieures selon le *Règlement 921* de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande de rénovations intérieures et extérieures majeures, telle que déposée;

D'EXIGER qu'une demande officielle d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit déposée pour les enseignes extérieures projetées;

Adoptée.

5.4.- Acquisition d'un véhicule 100 % électrique

Dépôt du document à titre d'information.

**RÉSOLUTION
2021-03-079**

5.5.- Demande d'avis de conformité pour achat d'un terrain par monsieur Jonathan Gosselin au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jonathan Gosselin souhaite déposer une demande pour l'acquisition d'une partie du lot numéro 5 356 065 du cadastre du Québec propriété du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et que cette demande respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable à cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la greffière à émettre un avis de conformité réglementaire attestant que l'acquisition d'une partie du lot numéro 5 356 065 du cadastre du Québec ne contrevient à aucun règlement



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

municipal;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

**RÉSOLUTION
2021-03-080**

7.1.- **Délégation d'un signataire – Demande au Programme Initiative
canadienne pour des collectivités en santé – Projet d'abris solaires**

CONSIDÉRANT le Programme Initiative canadienne pour des
collectivités en santé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite créer des espaces
publics sûrs et dynamiques avec le projet d'abris solaires;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur du Service des loisirs et de la Culture,
monsieur Tommy Auger-Cadieux, à signer et à déposer, au nom de la
Ville de Malartic une demande au Programme Initiative canadienne pour
des collectivités en santé pour le projet d'abris solaires;

Adoptée.

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

**RÉSOLUTION
2021-03-081**

8.1.- **Autorisation de paiement no. 3 à la société 9192-3615 Québec
inc./Transport Roger Boisvert – Déneigement des rues et ruelles
désignées (Appel d'offres public 2020-02) – 85 183,83 \$**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 3 de la société 9192-3615
Québec inc. / Transport Roger Boisvert pour le déneigement des rues et
ruelles désignées (appel d'offres public 2020-02);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brousseau, directeur du Service
des travaux publics en recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 3 à la société 9192-3615 Québec inc. /
Transport Roger Boisvert pour le déneigement des rues et ruelles
désignées (appel d'offres public 2020-02) pour un montant de
85 183,83 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-03-082**

8.2.- **Autorisation de paiement no. 3 à la société Les Entreprises Géniam -
Appel d'offres public 2020-11 - Démolition de l'immeuble situé au
926, rue Royale (lot 2 998 043 du cadastre du Québec) et la
disposition des rebuts de démolition – 254 285,30 \$, plus les taxes
applicables**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 3 de la société Les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Entreprises Géniam pour les travaux de démolition de l'immeuble situé au 926, rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, en recommande le paiement, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués, le cas échéant, dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'appropriation à même les surplus accumulés d'une somme de 254 285,30 \$, plus les taxes applicables, afin d'assumer les dépenses relatives à la démolition de l'immeuble situé au 926, rue Royale;

D'AUTORISER le paiement no. 3 à la société Les Entreprises Géniam pour les travaux de démolition de l'immeuble situé au 926, rue Royale pour un montant de 254 285,30 \$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnel à la réception de la déclaration statutaire du Bureau de normalisation du Québec et de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet, le cas échéant;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-03-083**

8.3.- Autorisation de paiement à la société Les Entreprises Géniam – Démolition des fondations de l'immeuble situé au 880, rue Royale (lot 2 998 044 du cadastre du Québec) – 49 842,10 \$, plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la société Les Entreprises Géniam pour les travaux de démolition des fondations de l'immeuble situé au 880, rue Royale;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble appartient à la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM);

CONSIDÉRANT QU'une entente de soutien financier a été signée entre la Ville de Malartic et la Société de développement économique de Malartic (SDEM) pour les années 2020, 2021 et 2022, accordant une aide financière d'une somme annuelle de 65 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-188 – Société de Développement Économique de Malartic (SDEM) – Demande d'aide financière de 50 000 \$ pour le programme d'aide d'urgence aux organismes et entreprises de Malartic a été adoptée le 16 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM) a proposé que les sommes inutilisées soient déduites du financement annuel de 65 000 \$, pour l'exercice financier 2021 par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM) a déjà reçu une somme de 50 000 \$ en 2020 comme avance sur l'aide financière à verser en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement au montant de 49 842,10 \$, plus les taxes applicables, sera considérée comme une avance pour l'aide financière à verser par la Ville en 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Brousseau, directeur du Service des travaux publics, en recommande le paiement, conditionnel à la réception de toutes les quittances des sous-traitants impliqués, le cas échéant, dans ce projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement à la société Les Entreprises Géniam pour les travaux de démolition des fondations de l'immeuble situé au 880, rue Royale pour un montant de 49 842,10 \$, plus les taxes applicables, et ce, conditionnel à la réception de la déclaration statutaire du Bureau de normalisation du Québec et de toutes les quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

DE DEMANDER à la trésorière de déduire cette dépense au financement annuel de la Société de Développement Économique de Malartic (SDEM) pour l'exercice financier 2022 (réf : poste budgétaire 02-19000-978);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-03-084**

8.4.- Mine Canadian Malartic (MCM) – Construction de l'accès et de la voie de virage à gauche pour le projet Odyssey – Récupération d'environ 3 200 m³ de rebut d'enrobés bitumineux

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic (MCM) est à construire un accès et une voie de virage à gauche à leur projet Odyssey;

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic (MCM) propose à la Ville de Malartic de récupérer environ 3 200 m³ de rebut d'enrobés bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant la gestion et l'utilisation des rebuts d'enrobés bitumineux;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Malartic propose d'entreposer ces rebuts d'enrobés bitumineux sur le lot 6 290 872 du cadastre du Québec (860, chemin du Lac Mourier);

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la société d'ingénierie Norinfra inc. relativement à la demande d'autorisation pour la gestion des rebuts d'enrobés bitumineux;

D'AUTORISER Me Gérald Laprise, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat de services professionnels, le cas échéant;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à entreposer les rebuts d'enrobés bitumineux sur le lot 6 290 872 du cadastre du Québec (860, chemin du Lac Mourier) lors de la construction de l'accès



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

et de la voie de virage à gauche du projet Odyssey, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2021-03-085**

**8.5.- Agrandissement de la station de distribution d'eau potable –
Lancement de l'appel d'offres public**

CONSIDÉRANT l'agrandissement et la mise aux normes de la station de distribution d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la directrice adjointe générale et greffière, M^c Kathy Gauthier, et au directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Brousseau, de préparer et de lancer un appel d'offres public pour l'agrandissement et la mise aux normes de la station de distribution d'eau potable;

Adoptée.

**9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ
CIVILE**

9.1.- Rapport annuel d'activités 2020 – Service de la sécurité incendie

Dépôt du document à titre d'information.

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

**Retrait de M.
Daniel Magnan**

Monsieur Daniel Magnan, conseiller, se retire de la table du conseil, le tout en conformité avec les dispositions légales applicables pour ce sujet.

**RÉSOLUTION
2021-03-086**

12.1.- Site de vaccination contre la COVID-19 à Malartic

CONSIDÉRANT QUE la campagne de vaccination contre la COVID-19 se fait par étape;

CONSIDÉRANT QUE la vaccination peut maintenant s'amorcer dans la population en général en fonction des groupes d'âge;

CONSIDÉRANT QUE la distance à parcourir pour les citoyens de Malartic, Rivière-Héva et le secteur de Cadillac (Ville de Rouyn-Noranda) pour se faire vacciner peut varier de 30, 40 et même 50 km;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie le discours de la Santé publique et du gouvernement est à l'effet d'éviter les déplacements;

CONSIDÉRANT QUE ce facteur peut décourager certaines personnes à se faire vacciner;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER à la direction de la Santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue de tenir une clinique de vaccination à Malartic afin de minimiser les déplacements et favoriser la vaccination auprès du plus grand nombre de personnes possible;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à mesdames Lyse Landry, directrice de santé publique, et Caroline Roy, présidente-directrice générale au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS-AT) ainsi qu'aux municipalités de Rivière-Héva et de Rouyn-Noranda (quartier Cadillac) afin de solliciter leur appui dans la présente démarche;

Adoptée.

Retour de M.
Daniel Magnan

Monsieur Daniel Magnan, conseiller, reprend sa place à la table du conseil.

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Sûreté du Québec (SQ) - Mois de la prévention de la fraude

Il est demandé à la greffière de faire la promotion du Mois de la prévention de la fraude, en diffusant l'information sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

13.2.- Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Réfection de la rue Royale et ajout de clause dans l'appel d'offres public

Correspondance déposée à titre d'information.

13.3.- Invitation au lancement virtuel de la Charte municipale pour la protection de l'enfant, le jeudi 25 mars 2021 de 11 h à 12 h

Correspondance déposée à titre d'information.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 24

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2021-03-087


MARTIN FERRON
MAIRE


M^{me} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE